mes-placements*liberté*

Mise en place de versements libres programmés

Vous avez, à tout moment, la possibilité de mettre en place des versements libres programmés d'un montant minimum de 100 euros par mois, et par trimestre. L'affectation minimum par support est égale à 50 euros.

Les versements libres programmés sont effectués par prélèvements automatiques le 10 du mois, sur le compte que vous indiquez lors de leur mise en place et pour lequel vous aurez fourni une autorisation de prélèvement.
Si vous mettez les versements libres programmés en place dès la souscription, le premier prélèvement aura lieu au plus tôt le 10 du mois suivant la fin du délai de renonciation. Si un prélèvement est rejeté, il n'est pas présenté une seconde fois par **Spirica**. L'opération est considérée comme annulée. Le prélèvement suivant sera passé normalement. S'il est également rejeté, les versements libres programmés seront arrêtés.

En cas de changement de coordonnées bancaires, vous en aviserez l'Assureur et vous transmettrez une nouvelle autorisation de prélèvement dans les mêmes conditions qu'indiquées ci-dessus.

En cours de vie de votre contrat, vous disposez de la faculté, sans frais ni pénalités :

- de modifier le montant de vos versements libres programmés dans la limite définie ci-dessus,
- de modifier la périodicité de vos versements libres programmés,
- de modifier la répartition de vos versements libres programmés,
- de suspendre vos versements libres programmés. Vous aurez la possibilité de les remettre en place ultérieurement.

Toute demande concernant les versements libres programmés doit être reçue par **Spirica** au moins quinze (15) jours avant la date du prochain prélèvement pour être prise en compte. Dans le cas contraire, le versement libre programmé sera traité selon les modalités déjà en vigueur.

Il en va de même en cas de changement de coordonnées bancaires, pour lequel vous devrez fournir une nouvelle autorisation de prélèvement et un nouveau RIB à l'assureur.

Joignez l'autorisation de prélèvements ci-dessous, complétée et signée, à votre dossier de souscription.

Autorisation de prélèvements

N° NATIONAL D'EMETTEUR	526816

Titulaire du compte à débiter

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____

Compte à débiter

C.Etablissement | C. Guichet | Numéro de compte | Clé

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme encaisseur : Spirica, 50-56 rue de la Procession 75015 Paris. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte et réglerai le différend directement avec l'organisme encaisseur

Fait à : _____
Le _____

Signature

Etablissement bancaire, postal ou de Caisse d'épargne

Etablissement : _____
Adresse : _____
CP et ville : _____

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, je dispose d' un droit d'accès et de rectification des données qui me concernent. Je peux exercer ce droit en m' adressant à SPIRICA, 50-56 rue de la Procession 75015 PARIS. Ces informations sont destinées à SPIRICA ainsi qu' aux établissements bancaires ou postaux ou de Caisse d' Epargne et sont nécessaires au traitement de mon dossier.